



République française  
TARN

Date de transmission de l'acte: 14/10/2024  
Date de reception de l'AR: 14/10/2024  
081-258102441-DE\_003\_2024-DE  
A G E D I

## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

### SALLES

### Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 09 octobre 2024

Date de la convocation: 02/10/2024

**Membres en  
exercice : 26**

*neuf octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,*

**Présents : 20**

**Présents :** Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Christian MALET, Denis MARTY, Aline REDO, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Michel BONNET, Régine MOULIADÉ, Pierre PAILLAS, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Rolande AZAM, Pierre SCHULTEISS, Joseph DOMENECH

**Votants : 20**

**Représentés :**

**Excusés :** Gilbert DALMAYRAC, Bernard TRESSOLS, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Claude CLERGUE, Eva GERAUD

**Absents :** Jean-Paul VALIERE, Florent DOUZIECH, Jean-Christian BOHERE, Elodie BOUTONET, Gilles CAYSSIALS, Jacques AYMARD, Daniel ROQUES, Jean-Louis AZEMAR, Jérôme SOULIE, Christian DULIEU, Guy LEGROS, Jacques BROS, Benoît OURLIAC, Alain CAUDERAN, Thierry MOULIS, Sylvie GRAVIER, Christian VEDEL, Jean-Christophe VIDAL, Gilbert DELPOUX, Christine DEYMIE, Sylvie BIBAL-DIOGO, Gabriel SERRA, Régis TESSON, Fabienne CHAZOTTES, Michel PRONNIER, Evelyne BRETAGNE

**Secrétaire de  
séance :**

Philippe VERGNES

**DE\_003\_2024 - Objet : Adhésion service RGPD de l'ADM81 et nomination d'un DPD**

#### EXPOSE PREALABLE

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec

la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'

## **Locaux du Tarn.**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** présente un intérêt certain.

En effet, le bureau de **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

**L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ».

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration de **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

### **LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- de désigner **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn** comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec l'ADM81,

de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

### **DECISION**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

### **DECIDE**

- **d'autoriser le Président à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**
- **d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente**

mission de mise en conformité avec la règlem

- **d'autoriser le Président à prévoir les crédits au budget**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré en séance, le mercredi 09 octobre 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,  
Christian PUECH

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_